



**HAL**  
open science

## L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet

Sauze Elisabeth

► **To cite this version:**

Sauze Elisabeth. L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet. Freinet, Pays des Maures, 2014, Freinet-Pays des Maures (ISSN 1275-2452), 11, pp.3-29. hal-02935420

**HAL Id: hal-02935420**

**<https://hal.science/hal-02935420>**

Submitted on 10 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

SAUZE Élisabeth, «L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet», *Freinet-Pays des Maures*, n°11, 2014/2015, p. 3-29.



L'ancienne et la nouvelle  
église de La Garde-Freinet



Des convalescents dans le  
Var durant la Grande Guerre



Etude d'une aire à blé  
avant sa destruction



Découverte d'apiers enclos  
dans les Maures



Un hôtel à Saint-Tropez  
dans les années 30

# Freinet

# Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet  
■ n°11 ■ 2014-2015

# Sommaire

---

L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet Elisabeth SAUZE .....	3
Les Varois durant la Grande Guerre : l'œuvre d'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM) Albert GIRAUD .....	31
L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var) Marianne TOUMA (coll. B. SENDRA et R. KER) .....	39
Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures Laurent BOUDINOT .....	55
Le <i>Latitude 43</i> Eric VIEUX .....	69

# L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet

---

*Freinet,  
pays des Maures*  
■ n° 11, 2014-  
2015,  
Conservatoire  
du Patrimoine  
du Freinet,  
La Garde-Freinet  
(Var)

## ***Introduction***

L'église paroissiale de La Garde-Freinet n'a rien pour attirer l'attention. Cet édifice modeste, coincé dans les ruelles étroites du village, montre au passant des élévations austères et au fidèle une ordonnance intérieure classique déparée par un enduit anachronique : de quoi décourager le curieux en quête d'antiquité ou de pittoresque. Les historiens, professionnels ou amateurs, qui ont évoqué le passé du village, n'ont pas eu un regard pour cette église qui occupe pourtant une place non négligeable dans l'agglomération. Comme si la date 1787<sup>1</sup> inscrite au-dessus de la porte principale résumait à elle seule tout ce qu'il y avait à en dire (ph.1).

## **Elisabeth Sauze**

1. Le dernier chiffre ne se lit pas, remplacé par un trou (accidentel ?) dans la pierre partiellement colmaté avec du ciment. Le calendrier des travaux restitué à partir de la documentation autorise à proposer un 7.



**Photo 1.**  
Chronogramme  
au-dessus de la  
porte d'entrée  
(photo E. Sauze).

2. L'idée d'un transfert fut bien évoquée dans les années 1780, ainsi que le rapporte en 1835 Etienne Garcin : « Il s'en est fallu de peu, à la fin du siècle dernier, que ce village ne fut reconstruit par les habitants de la Garde. Obligés de rebâtir leur église paroissiale, il fut question de l'élever au quartier de Saint-Clément, dont la position est aussi gracieuse que l'emplacement du village actuel est triste et pénible. Les chétives maisons qui se trouvaient autour de l'ancienne église auraient été abandonnées et on en aurait construit de plus décentes auprès de la nouvelle paroisse, au quartier de Saint-Clément. Quelques propriétaires, dont les intérêts auraient été lésés par la réalisation de ce beau projet, s'y opposèrent fortement et le firent abandonner », cf. Garcin (E.), *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, Draguignan, 1835, p. 226.

3. Un grand et sincère merci aux élèves qui ont participé à cette exploration : Elisabeth Climent, Andrée Corlay, Nicole Ducongé-Borie, Brigitte et Gérard Florent, Philippe Mary, Marie-Christine Muller, Jacqueline Stroka, Armand Toulon, Michèle Waser.

L'église est pourtant plus ancienne. Il suffit pour s'en assurer d'examiner son implantation au milieu du village : pour un édifice neuf du quatrième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, on aurait choisi un site dégagé aux abords de l'agglomération<sup>2</sup> et La Garde-Freinet à cette date ne manquait pas d'espaces adéquats, ceux que la croissance démographique des décennies ultérieures a remplis de longs alignements de maisons, entre la place du Marché et l'Esplanade. Les archives communales offrent par ailleurs d'abondantes preuves de l'existence du lieu de culte villageois, à commencer par les cadastres, qui le localisent précisément depuis 1613. Il y aurait donc eu, en 1782, reconstruction totale ou partielle d'un édifice plus ancien.

Mais on ne saurait attendre de réponse aux questions qu'on ne se pose pas. Le cours mensuel de paléographie organisé par le Conservatoire du Patrimoine du Freinet a été l'occasion de susciter les interrogations jusqu'ici défailtantes et d'explorer les archives de la commune et du département pour s'informer de la réalité et des circonstances de la reconstruction supposée<sup>3</sup>. Plusieurs mois d'enquête ont, en effet, remis en lumière, avec un grand luxe de détails, le processus de transformation. Ils ont permis, non seulement de retracer toutes les étapes de la genèse de l'église que nous avons aujourd'hui sous les yeux (ph.2), mais de restituer, au moins schématiquement, le plan et l'évolution de l'édifice qui l'avait précédée.



**Photo 2.**  
**Vue de l'église**  
**Saint-Clément**  
**depuis le chœur**  
 (photo L. Boudinot).

## I. L'église actuelle

### *Une décision difficile à prendre*

Au départ du processus de reconstruction, l'ordonnance rendue le 26 avril 1769 par l'évêque de Fréjus, Monseigneur de Beausset, sollicité par les consuls et les paroissiens qui se plaignent depuis longtemps de l'insuffisance de leur église – un tiers d'entre eux ne trouve pas place à l'intérieur lors des offices solennels –, a ordonné l'agrandissement de l'édifice et donné trois ans à la communauté et au prieur de La Garde-Freinet pour engager les travaux<sup>4</sup>.

La délibération du conseil général<sup>5</sup> de la communauté assemblée le 12 janvier 1772 donne pouvoir aux consuls de faire établir un projet<sup>6</sup> et le 21 juin 1772, ceux-ci présentent les projets établis à leur demande par le sieur Honoré German, maître maçon et architecte de Besse<sup>7</sup>, et Joseph Sénéquier, maître maçon et architecte de La Garde-Freinet. Les architectes ont élaboré deux projets. Le premier, qui propose un élargissement du côté ouest<sup>8</sup>, est écarté d'emblée. Le procès-verbal de la réunion n'en donne pas la raison, mais elle est évidente. L'agrandissement de ce côté, bien que moins coûteux (5 100 livres), n'aurait permis qu'un gain d'espace très réduit et entraîné la fermeture de la rue de l'Église, une des principales artères de distribution du village. À l'est, il faudra en revanche acheter tout ou partie de quatre maisons proches et faire un remblai d'environ 2 m, ce qui fera monter la dépense à 6 500 livres. Le conseil, à l'unanimité, charge les consuls d'emprunter cette somme et de mettre les travaux aux enchères après avoir obtenu l'autorisation nécessaire de l'Intendant<sup>9</sup>. L'ouvrage est effectivement adjudgé peu après à un maître maçon tropézien, Philippe Radisse. La célérité des édiles se heurte cependant à un obstacle imprévu. Un édit royal de 1770 a créé une taxe sur les emprunts (le droit de marc d'or), qui imposerait à la commune un surcoût de 1 200 livres. Après diverses démarches infructueuses, elle finit par bénéficier de la déclaration du 26 décembre 1774 qui exempte de ce droit les emprunts motivés par l'utilité publique, mais sollicite vainement une subvention auprès de l'administration provinciale<sup>10</sup>. Entre-temps, des objections ont été élevées contre le projet par des habitants qui le jugent insuffisant et surtout par le prieur, qui s'oppose catégoriquement à la démolition de l'abside et du clocher nécessaire pour aboutir à un ensemble cohérent.

Chargés par une nouvelle délibération du 5 mai 1776 de relancer la procédure, les consuls font appel à Jean-François Reibaud, géomètre et architecte de Grimaud, et à Honoré German, maçon et architecte de Besse, qui, avec l'assistance du Gardois Joseph Sénéquier, rendent le 22 août suivant un plan et devis d'un montant de 19 000 livres. Le 10 février 1777, le nouveau prieur-curé Jean-Joseph Basset accepte l'inévitable destruction de l'abside et du clocher à condition d'être dispensé de toute contribution aux frais de la construction. Présenté le 16 mars devant un conseil général d'une exceptionnelle ampleur, le projet, malgré son coût, emporte l'adhésion des 87 présents qui apprécient

« outre le plus grand agrandissement qu'il procure, qui est d'environ trente-quatre cannes carrées (134,5 m<sup>2</sup>), et rend l'église plus régulière et plus claire et obvie à

4. A.D. Var, 1 G 72, p. 175-177. Il va de soi que la sentence ne s'adresse pas à la communauté, qui est demandeuse, mais au prieur, que seul un ordre de l'évêque peut obliger à contribuer pour sa part, fixée canoniquement au tiers, aux frais de la construction.

5. Le conseil ordinaire se compose du 1<sup>er</sup> consul et maire, du 2<sup>ème</sup> consul et des 10 conseillers élus chaque année à la fin du mois de juin ; le conseil général y ajoute les élus de l'exercice précédent et un nombre variable, de quelques-uns à plusieurs dizaines, d'habitants choisis parmi les « apparents », les notables.

6. A.C. La Garde-Freinet, BB 19, f<sup>o</sup> 340v.

7. Par une lettre non datée, l'architecte réclame quelques années plus tard le paiement des déplacements qu'il a faits à cette occasion, A.C. La Garde-Freinet, DD 59, pièce 49.

8. L'église n'est pas orientée. Son axe suit, à 38 degrés près, la direction nord (porte d'entrée) – sud (abside).

9. A.C. La Garde-Freinet, DD 59, pièce 1.

10. *Ibidem*, pièce 2.

beaucoup d'inconvénients qui auroient résulté du premier devis et lors duquel on n'avoit pas fait attention et notamment du chef du clocher »

et adoptent à l'unanimité les trois mesures proposées pour réunir les fonds nécessaires, la vente de 2 500 pins à couper dans la forêt communale, l'imposition d'un capage de 30 sols sur chaque chef de famille durant 6 ans et l'encadrement de parcelles incultes du communal réclamées – et même pour certaines depuis longtemps usurpées – par les riverains. Les conseillers votent pour finir une indemnité de 60 livres au maçon Philippe Radisse<sup>11</sup> pour la chaux qu'il avait fait livrer sur le futur chantier et qu'il avait été contraint de revendre à perte<sup>12</sup>.

Ce second projet n'aboutit cependant pas plus que le premier. La mise aux enchères des travaux, annoncée par une circulaire du 15 décembre 1778 diffusée jusqu'à Hyères, Fréjus et Draguignan<sup>13</sup> a pour base un troisième devis dressé le 10 octobre 1778, qui fait monter la dépense prévisible à 11 500 livres<sup>14</sup>. L'appel d'offre reste sans réponse. Les entrepreneurs présents aux enchères estiment la valeur des travaux sous-estimée et leur exécution risquée

« à cause du danger à courir de l'alliage d'ancienne battisse avec la nouvelle et du risque personnel par les entrepreneurs, l'église de Pignans en ayant fourni un exemple bien frappant et récent<sup>15</sup> ».

Sollicités pour une nouvelle estimation, les sieurs Baudisson, maître maçon et tailleur de pierre du Muy, et Brunel, maître maçon de Roquebrune, fixent la dépense, y compris l'achat des maisons, à 15 000 livres, mais font observer que la démolition projetée de la partie orientale de l'église aurait pour probable conséquence l'effondrement de tout le reste ; que l'état des murs et des voûtes, presque partout lézardés, rend leur conservation aléatoire et leur réfection très urgente si l'on veut éviter leur chute imminente ; qu'à tout prendre, la meilleure solution est de tout démolir et de reconstruire à neuf.

Le conseil, consulté sur ce point le 24 septembre 1780, reste d'abord indécis. Les consuls font donc appel à un architecte dracénois, Antoine Gay, auteur de la nouvelle église de Saint-Tropez<sup>16</sup>. Ce dernier, assisté du maître maçon gardois Joseph Sénéquier, dresse un cinquième projet, que présente le 27 novembre le maire Jean-François Guillaibert en insistant sur

« l'absolue nécessité qu'il y a de prendre une fois pour toutes une détermination finale au sujet de ladite église, dont le retard n'a fait jusqu'aujourd'hui que constituer la communauté en dépenses inutiles, et que, dans l'espoir d'une réparation prochaine, tout entretien aiant été suspendu, elle se trouve actuellement dans un état de dépérissement si évident qu'il y a tout à craindre une chute prochaine et qu'il n'arrive quelque grand malheur ; qu'à la vérité une nouvelle église sera une dépense très considérable pour la communauté mais qu'une fois faite elle la mètra à couvert de bien d'autres qu'entraîneroit le seul agrandissement et réparation lors même qu'elle seroient possibles et qu'on pourroit se flater de le faire avec solidité, ce qu'on ne sauroit se promettre ».

L'espérance de quelques économies amenées par l'abaissement d'une canne (environ 2 m) de la hauteur de la voûte de la nef, la réutilisation des matériaux, la réduction probable de

**11.** Philippe Radisse est sollicité en 1776 pour faire l'expertise de l'église de Saint-Tropez, alors en mauvais état ; il est à cette date qualifié d'« entrepreneur des fortifications du Roy », A.C. Saint-Tropez, BB 13, f° 547-548v.

**12.** BB 19, f° 485v-496v. La mise en œuvre de la dernière mesure, immédiatement engagée, n'a pas eu le succès escompté et a suscité de nombreux conflits.

**13.** DD 59, pièce 3.

**14.** Pièce non conservée, évoquée dans un mémoire de 1780, *ibidem*, pièce 66.

**15.** La délibération du 17 décembre 1780 qu'on verra ci-après explique que le simple agrandissement d'abord réalisé à Pignans déstabilisa à tel point l'édifice que la communauté fut obligée peu après de le faire reconstruire intégralement ; l'inventaire des archives communales de Pignans situe cette reconstruction entre 1771 et 1776.

**16.** Né à Draguignan en 1750, marié en 1775 à une tropézienne, Anne Meiffret, Antoine Gay fait l'essentiel de sa carrière à Saint-Tropez. Il est notamment le maître d'œuvre de l'actuelle église de cette ville, dont l'architecte est Jean-Antoine Torcat.



partie des fondations et la suppression de la sacristie prévue à l'est et transportée au rez-de-chaussée du clocher emporte cette fois la décision et le reste de la séance est consacré à l'élaboration d'un plan de financement des 34 353 livres du devis<sup>17</sup> :

<i>Objet</i>	<i>Montant en livres</i>
Fonds libres économisés	3 064
Emprunts échelonnés sur 10 ans à 5%, couverts par un impôt foncier supplémentaire de 3 deniers par livre cadastrale	15 000
Autre impôt foncier supplémentaire de 3 deniers par livre cadastrale pendant 5 ans	6 610
Capage (impôt personnel) de 2 livres par chef de famille habitant ou étranger, sauf les très pauvres, pendant 5 ans	4 000
Vente de 2000 pins à couper dans les forêts communales	3 000
Vente de propriétés communales actuellement affermées, de faible rapport	1 500
Vente du moulin à vent communal actuellement affermé	1 000
Augmentation de 1 sol par coupe (environ 35 litres) de la taxe sur le vin qui entre ou sort de la commune durant 15 ans, estimé pour les 4 premières années	600
Augmentation des taxes sur les châtaignes et sur l'huile pendant 15 ans, estimée pour les 3 premières années	600
Vente des bancs à installer dans la nouvelle église	1 200
Rétribution du prédicateur du carême, qui sera inemployée durant les 5 années du chantier	450
Contribution volontaire du notaire Joseph Perrin	500
Total	37 524

Reste à faire accepter à l'Intendant, autorité de tutelle, la décision qui multiplie par 2 ½ la facture des travaux. L'Intendant s'efforce de faire réduire la dépense à 12 000 livres en demandant la conservation de l'abside et du clocher qui la surmonte<sup>18</sup>. Il charge monsieur Olivier, son subdélégué à Saint-Tropez, d'en vérifier le bien-fondé et ce dernier envoie à La Garde-Freinet un expert, dont le rapport est catégorique : l'église ne peut subsister en l'état, toute tentative de reprise en sous-œuvre est vouée à l'échec, il faut reconstruire intégralement et le plus vite possible<sup>19</sup>.

17. A.C. La Garde-Freinet, DD 59, pièce 4.

18. *Ibidem*, pièce 63, lettre des consuls au subdélégué Olivier protestant contre cette exigence (pièce incomplète).

19. *Ibidem*, pièce 6 ; la copie conservée ne comporte ni la date ni le nom du maître maçon tropézien auteur du rapport.

### *L'adoption du projet*

L'affaire traîne pourtant encore durant un an. Entre-temps est apparue la nécessité d'une autre dépense importante concernant la chapelle Saint-Martin du Plan-de-la-Tour, que l'évêque de Fréjus a promue au rang de paroisse succursale. Les habitants du hameau réclament l'agrandissement de leur lieu de culte, notoirement insuffisant, et il n'est pas question d'établir entre les deux chantiers un ordre de priorité qui aggraverait la discorde naissante entre les ressortissants des deux paroisses. Il va falloir faire face simultanément aux deux urgences. Devant le conseil extraordinaire assemblé le 30 décembre 1781, auquel assistent, outre les consuls et les 5 conseillers en exercice, les 5 conseillers de l'année précédente et 26 notables, le maire François-Victor Bérenguier présente les nouveaux plans et devis qu'il a fait dresser par l'architecte Joseph-François Reibaud<sup>20</sup> et le maître maçon Pierre-Joseph Chazel, tous deux de Grimaud, pour l'église du chef-lieu et pour celle du Plan-de-la-Tour. L'agrandissement de cette dernière est estimé à 6 254 livres. En ce qui concerne l'église du village, deux projets ont été établis, l'un de simple agrandissement pour la somme de 23 208 livres, l'autre de reconstruction in-situ, mais « dans un autre goût que celui du sieur Gay pour le rendre moins coûteux » dont le montant s'élève à 24 361 livres, non comprises les fondations qui sont estimées à 13 livres 15 sols la canne carrée faute d'en connaître d'avance la superficie exacte. La différence très modeste (653 livres) entre les deux projets pousse le conseil à choisir le second, dont on attend plus d'agrément et de moindres frais d'entretien, au moins dans l'immédiat<sup>21</sup>. Le temps presse, car, depuis deux mois, la chute de plusieurs blocs de pierre a nécessité l'étalement d'une partie de l'édifice. Le maire présente simultanément le plan de financement, qui reprend en grande partie celui de 1780<sup>22</sup> :

Observations	Articles	Produit
Mr l'avocat Aubany chargé de la fourniture des bois au port de Toulon en a offert 5 000 L, ce qui fait un augment de 1 000 L	Vente de 2 000 pins évalués	4 000
	Vente du moulin à vent évalué	1 200
Le prix de ces trois articles sera à coup sûr augmenté de plus de 500 L	Vente de trois articles de biens fonds évalués à	1 500
	Augmentation de l'imposition sur le vin pendant 5 ans	750
	Augment d'imposition pendant 5 ans sur les châtaignes et huile	1 000

20. Joseph-François Reibaud, qui s'intitule architecte, est par ailleurs qualifié de maître en chirurgie et géomètre de la viguerie de Draguignan.

21. *Ibidem*, pièce 60.

22. *Ibidem*, pièces 61 et 62.

Cette imposition moins onéreuse au commun du peuple qu'un piquet a été choisie par les pauvres qui désirent avec empressement que les ouvrages ayent lieu pour y gagner leur vie	Capage pendant 5 ans de 40 sols	4 000
	Augment de la taille sur les biens fonds de 3 deniers pour livre pendant 2 ans à choisir sur les 5 ans	2 600
	Emprunt permis par sa majesté	6 500
	Fonds libres provenant des épargnes	4 000
	Don du sieur Perrin	500
	Taxe faite sur les bancs de 12 et 24 L	2 500
	Total	28 550
	Augment sur l'article 1 1000 L augment sur l'article 3 500 L	1 500
	Épargnes de la communauté pendant le cours des 5 années au moins 1 000 L attendu que la communauté a eu l'attention de faire précéder toutes les autres dépenses pour se livrer entièrement à celle de l'église	1 000
	Total	31 050

La recette totale espérée excède de 435 livres le montant des devis. On espère une réduction de ceux-ci lors des enchères, mais il y aura à payer les honoraires des architectes, les frais de mise aux enchères et de procédure. Il faudra en outre acheter les quatre parties de maisons dont l'emplacement doit être occupé par la nouvelle église. Dans les semaines suivantes, les édiles font parvenir le dossier à l'Intendant, qui donne son accord le 12 mars<sup>23</sup>. Les enchères, annoncées par lettre circulaire du 27 avril 1782<sup>24</sup>, ont lieu les 6, 13 et 20 mai suivants pour la paroisse de La Garde-Freinet, les 7, 14 et 21 mai pour celle du Plan-de-la-Tour. Jean-Baptiste Féraud, maître maçon et entrepreneur de Cotignac, emporte le 21 mai pour 5 000 livres l'adjudication de l'église Saint-Martin<sup>25</sup>. Pour l'église de La Garde-Freinet, la première adjudication emportée par le même entrepreneur le 20 mai est remise en cause le lendemain par trois maçons, Pierre Sourd et Jean-André Guieu de Lorgues et Louis Ricaud d'Entrecasteaux, ainsi qu'un menuisier de Vidauban, Bruno Lavagne, mais leur offre est supplantée lors de la quatrième enchère, le 27 mai, par celle de Jean-Baptiste Féraud, qui réduit ses exigences à 12 livres 15 sols la canne carrée des fondations et 22 800 livres pour la construction<sup>26</sup>.

23. *Ibidem*, pièce 12.

24. *Ibidem*, pièces 14, 16 et 17.

25. *Ibidem*, pièces 18 et 19.

26. *Ibidem*, pièce 24.

Le 24 juillet, l'Intendant donne son approbation aux deux adjudications. Le prieur, messire Chabriel, d'abord opposé au projet sous prétexte que les parties de la vieille église qui le concernent (c'est-à-dire le chœur, la sacristie et le clocher) sont encore en état de servir, a fini par se laisser convaincre de la nécessité de la reconstruction. Les travaux peuvent commencer.

Les cinq premiers devis de 1772, 1776, 1778 et 1780 n'ont pas été conservés. Il est donc impossible d'apprécier leur qualité et les caractères qui les distinguent de celui du 15 décembre 1782. Le long préambule de ce dernier donne à ce sujet quelques éclaircissements :

- « Nous avons encore examiné les divers projets qui ont été formés pour l'agrandissement de ladite paroisse et, comme tous portoient à laisser subsister une partie de la grande nef, qui n'est pas elle-même solide, qui a donné en plusieurs endroits, et le tout bien examiné, considérant
- 1° que les divers démolissements à faire risqueroient de faire tomber entièrement la partie subsistante par l'ébranlement qu'elle en recevrait ou par le défaut de soutien ;
  - 2° qu'en suposant qu'en l'ettement on l'empêchat de crouler, il faudroit faire les voûtes de l'agrandissement du long de ladite grande nef relativement à celle de la partie subsistante, qui, n'ayant que trente-trois pans (soit 8,184 m) d'élévation, une plus grande longueur que celle que la paroisse a actuellement seroit très défectueuse ;
  - 3° qu'en faisant la petite nef proportionnée à la grande ou qu'on l'élevât à l'égal d'icelle formeroit toujours un aspect désagréable ;
  - 4° qu'il est toujours très difficile d'alier solidement la maçonnerie nouvelle avec la vielle, qu'il seroit dangereux que celle-cy, soit en poussant ou en résistant trop fort à la nouvelle, l'une et l'autre ne fussent abbatues, la nouvelle maçonnerie se trouvant d'ailleurs à la partie inférieure de l'emplacement ;
  - 5° que partie desdits agrandissements à faire, notamment pour élargir la petite nef (c'est-à-dire le collatéral), il faudroit les prendre dans la maison voisine, ce qui les diminueroit considérablement et derrangeroit plusieurs habittans ;
  - et 6° enfin que la dépence qu'il faudroit faire ou pour lesdits agrandissements ou l'achat des maisons seroit très considérable.

Toutes ces considérations nous ont déterminé de conseiller à la communauté de démolir entièrement la paroisse actuelle pour en faire une nouvelle au même emplacement et un terrain vague de la communauté qui est au fonds d'icelle, suivant les plans et dessins joints au présent, par le moyen duquel il n'y aura que quelque petites maison de peu de conséquence, déjà incommodes, qui se trouvant suivant le plan placées de manière que la porte et le jour leur seroient interdit par ladite nouvelle paroisse, que la communauté sera obligée d'acheter et qui font l'emplacement de la chapelle du côté du levant, d'autant mieux que la dépence de la nouvelle paroisse suivant lesdits dessins et plans, y compris l'achat desdites petites maisonnettes, n'excèdera que très peu celle des divers projets d'agrandissement en laissant subsister une partie de la grande

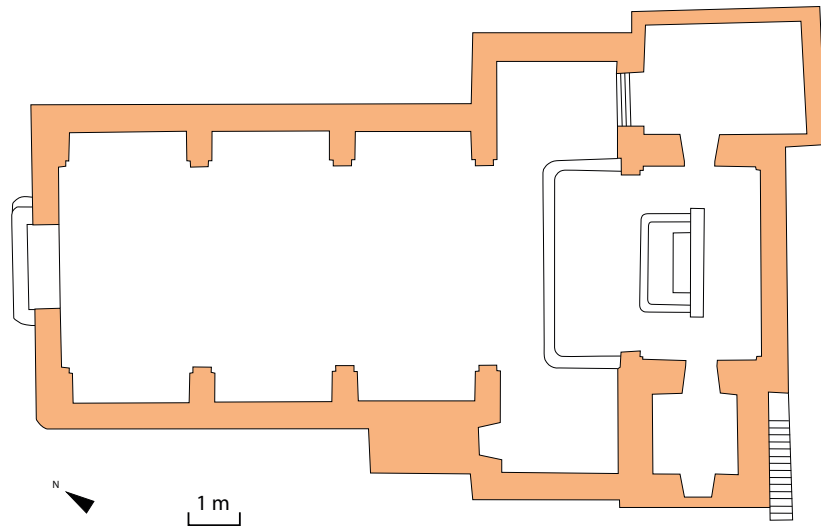
nef et cette nouvelle paroisse d'environ le double de l'actuelle sera en outre régulière, agréable, solide et non dangereuse pour les habitants ny n'exposera pas la communauté à la faire refaire presque aussitôt qu'elle seroit finie ».

De projet en projet, les architectes ont réussi à convaincre les édiles que l'économie qu'ils croyaient faire en conservant une partie de l'ancien édifice était illusoire.

Le contrat passé avec l'entrepreneur spécifie que celui-ci devra élire domicile dans le village – non pas une habitation, mais une adresse où les édiles pourront à tout moment le contacter – ; que l'ouvrage devra être entièrement achevé dans un délai de 5 ans à compter du jour de l'approbation de l'adjudication par l'Intendant et que la réception en sera faite alors par des experts convenus et payés à l'amiable ; que le prix convenu se fera par paiements échelonnés soit 4 000 livres en commençant la démolition, le montant des fondations une fois celles-ci achevées et mesurées par des experts et cinq payes égales, à raison d'une par an et au fur et à mesure de l'avancement des travaux : le premier quand les murs monteront jusqu'aux impostes<sup>27</sup> des chapelles, le deuxième quand les murs monteront jusqu'aux départs de la voûte, le troisième après le voûtement, le quatrième après réception des travaux et le dernier un an après ; l'entrepreneur pourra prendre dans la forêt communale le bois d'œuvre (pin) dont il aura besoin pour les échafaudages et les cintres, mais il devra négocier avec les propriétaires des terrains sur lesquels il extraira la pierre et le sable nécessaires et sera responsable des dégâts commis lors de l'extraction et du transport des matériaux ; les matériaux provenant des démolitions lui appartiendront.

Les plans qui accompagnaient le devis du 15 décembre 1781 ont disparu. Celui-ci comporte une description assez détaillée de l'ouvrage, qui correspond à quelques détails près à ce que l'on peut voir aujourd'hui : une nef unique de trois travées que prolonge un chœur un peu plus étroit de deux travées accosté de deux chapelles latérales et d'un clocher-tour dans l'angle sud-ouest, le tout bâti en maçonnerie de blocage recouverte d'enduit et badigeonnée au lait de chaux. Faute de place à l'extérieur, on a remplacé les contreforts par des piliers fortement saillants à l'intérieur, qui reçoivent les arcs-doubleaux et les arcades latérales aveugles. Au-dessus, une épaisse corniche moulurée dissimule la retombée des voûtes d'arêtes sur les murs. Le décor alors prévu se limite à un badigeon jaune clair agrémenté d'un faux appareil peint en blanc et d'une fausse plinthe en brun. Huit grandes fenêtres en plein-cintre, respectivement deux dans chaque travée de la nef et une au fond de chaque chapelle assurent l'éclairage. La grande porte à deux battants s'ouvre au nord sur un petit perron à deux degrés, une petite porte doit être percée dans la chapelle occidentale, en face du presbytère, sous l'escalier extérieur à volée droite qui donne accès au clocher. Ce dernier comporte trois étages voûtés, le premier, ouvert sur le chœur, à usage de sacristie, le deuxième desservi par un escalier extérieur appuyé contre le mur ouest de la chapelle contiguë, le troisième, ouvert par quatre grandes baies, destiné aux cloches. Le sol de l'église, surhaussé d'environ 50 cm par rapport à l'ancien, doit recevoir un pavement de carreaux en terre cuite posés en losanges dans des cadres parallèles aux murs, avec dans le chœur un grand emmarchement de deux degrés en pierre de taille. Le nouvel édifice offre une surface utile d'environ 330 m<sup>2</sup>, soit plus du double de celle de l'ancien (146 m<sup>2</sup>).

27. L'imposte est un corps de moulures qui couronne un piédroit ou un support vertical sans chapiteau et qui reçoit la retombée d'un arc.



Plan de l'église  
Saint-Clément.

### *Le chantier*

Le 17 août 1782, la communauté fait procéder à l'estimation des bâtiments qu'il faut acheter pour gagner l'espace nécessaire à la construction. Les experts visitent successivement quatre maisons adossées au mur oriental de l'église et mesurent la partie de ces maisons qui devra être démolie, successivement du nord au sud 13 m<sup>2</sup> de la maison des frères Joseph et Jean-François Guillabert, 9 m<sup>2</sup> de la cave des hoirs de Clément Taxy et des étages habités par Joseph Courchet, 21 m<sup>2</sup> de la maison de Clément Bérenguier et 8 m<sup>2</sup> de la maison de Jean-Baptiste Bérenguier, le tout estimé à 754 livres 15 sols<sup>28</sup>. Les travaux ont commencé peu de temps après l'adjudication. Jean-Baptiste Féraud a cédé le contrat qu'il avait souscrit le 27 mai 1782 aux frères Nicolas et François Liautaud, on ne sait ni pourquoi – est-il décédé, a-t-il présumé de ses forces ? – ni à quelle date, en tout cas avant le 22 septembre 1782. À cette date, les entrepreneurs ont fini de démolir la petite nef et les parties de maison adjacentes. La paroisse a été transférée à la chapelle des pénitents (chapelle Saint-Jean), qui se trouve alors à l'extérieur du village, et les édiles font aménager la pièce qui sert d'hôtel-de-ville pour abriter la réserve eucharistique. Le conseil décide alors d'acquérir la maison du maçon Joseph-Marie Gillardy, dont la façade s'ouvre à l'ouest sur la place du Baou, juste au-dessous du clocher, et dont le mur nord va se trouver recouvert par le mur sud de la chapelle orientale à construire<sup>29</sup>. Le conseil du 29 septembre renouvelle cette décision après avoir pris l'avis des entrepreneurs, qui estiment les murs de cette petite maison suffisamment solides pour être utilisés tels quels : ils serviront pour aménager une chapelle supplémentaire ouverte sur la chapelle orientale par une arcade et sur l'abside par une porte symétrique à celle de la sacristie. Le même conseil adopte deux autres propositions des entrepreneurs, l'épaississement

28. DD 60, pièce 1.

29. BB 19, f° 646v-648.

des murs de 3 (0,75 m) à 4 (1 m) pans et le déplacement de l'escalier du clocher, qui sera appuyé contre le mur sud et ne viendra donc pas empiéter sur l'espace, très exigü à cet endroit, de la rue de l'Église<sup>30</sup>. Le 7 octobre, les experts visitent la maison Gillardy et estiment sa valeur à 600 livres 15 sols<sup>31</sup>.

Les architectes, par un additif au devis rédigé le 6 octobre 1782, entérinent ces décisions. Ils conviennent que

« la nouvelle paroisse sera construite sur le même alignement de l'ancienne en l'augmentant de huit pans de plus en longueur et de quatre pans de plus en largeur qu'il n'est porté par le devis du 15 décembre 1781, en laissant subsister, au désir du public, la partie de muraille depuis la chapelle Saint-Sébastien jusqu'à l'angle de la façade et partie de ladite façade entre ledit angle et l'ancienne porte ».

Ils acceptent même de conserver la partie saillante de la chapelle occidentale, l'ancienne chapelle Saint-Sébastien, qui servira de vestibule à la petite porte qu'on doit percer à l'ouest, vis-à-vis du presbytère, et qui débouchera dans la nouvelle chapelle occidentale. La baie orientale de la chambre des cloches, exposée à la pluie, sera murée par une cloison contre laquelle prendra appui le conduit des poids de l'horloge qu'on placera au sommet du clocher. Enfin la grande porte « en gothique », qu'on avait prévu de remployer, se révèle bâtie en blocs trop petits pour pouvoir être démontée et remontée sans dommage. Il faudra la remplacer par une porte neuve en pierre dure de Cassis<sup>32</sup>. Dispositions confirmées par un nouvel additif au devis envoyé par Reibaud le 17 octobre 1782<sup>33</sup>.

Le 10 novembre, le conseil ordonne le transfert de l'horloge, qui ne fonctionne plus à cause des courants d'air provoqués par la démolition en cours de l'église<sup>34</sup>.

Le 22 mars 1783, les consuls de Saint-Tropez informent leurs confrères de La Garde-Freinet que les pierres qu'ils ont commandées à Cassis ont été livrées et les prient de bien vouloir évacuer les blocs qui encombrant et menacent, par leur poids, de détériorer le quai nord du port<sup>35</sup>. Au conseil assemblé le 4 mai suivant, les consuls font part des observations formulées par Jean-Antoine Torcat, architecte marseillais fixé à Lorgues. Celui-ci suggère d'utiliser la même pierre de taille pour faire les bases des piliers. Ce procédé, outre son avantage esthétique, permettrait de réduire la profondeur des piliers, donc d'élargir d'1 m le volume intérieur, et de supprimer les tirants. Malgré le surcoût de 600 livres exigé par les entrepreneurs, la proposition est retenue<sup>36</sup>. Une liste des paiements effectués par le trésorier énumère successivement un mandat de 2 500 livres versées par Jean-Baptiste Bérenguer avant juillet 1782, 5 mandats d'un montant total de 8 252 livres acquittés par Tropez Sigallas entre le 1<sup>er</sup> décembre 1782 et le 30 juin 1783 et 9 mandats totalisant 11 221 livres 12 sols payés par Joseph Sigallas du 30 juillet 1783 au 9 juillet 1784<sup>37</sup>. Cette liste ne distingue pas ce qui était dû pour le chantier de La Garde-Freinet de ce qui l'était pour le chantier du Plan-de-la-Tour.

Le 20 août 1784, à la demande des consuls, le même Jean-Antoine Torcat vient inspecter l'ouvrage déjà bien avancé, puisque les 3/5 de la voûte sont achevés. Il constate que les fondations ont été plus importantes que prévu, notamment du côté est, où il a fallu creuser jusqu'à 11 pans (2,75 m) de profondeur pour trouver le rocher. Il répète ses précédentes observations et prescrit le rehaussement des murs latéraux afin de diminuer la

30. BB 19, f° 650v-652.

31. DD 60, pièce 2.

32. DD 59, pièce 25.

33. *Ibidem*, pièce 26.

34. BB 19, f° 654v-656v.

35. DD 59, pièce 27.

36. BB 19, f° 679v-680v.

37. *Ibidem*, pièce 31.



**Photo 3.**  
**Décor de la nef :**  
**pilastre surmonté d'un**  
**chapiteau corinthien**  
**et corniche moulurée**  
 (photo L. Boudinot).

pente du toit, qui serait trop forte, et leur couronnement par une génoise à deux rangs au lieu de l'étroite corniche en pierre prévue par le devis, solution plus économique et plus efficace pour protéger les élévations des eaux de pluie. Enfin il juge que la corniche en plâtre qui doit couronner les murs latéraux n'est pas « d'un ordre (c'est-à-dire un style) convenable » et qu'il faut prévoir une rallonge budgétaire à son sujet. Il chiffre le tout à la somme de 8 478 livres<sup>38</sup> et ce nouvel additif au devis est approuvé par le conseil le 5 septembre et par l'Intendant le 21 septembre suivant<sup>39</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mai 1785, les entrepreneurs ont posé le toit sur les deux premières travées de la nef quand on s'avise que la couverture en tuiles posées sur un lit de mortier prévue par le devis est très pesante et risque de déstabiliser la voûte. Les entrepreneurs proposent de substituer au mortier sur les 3 m supérieurs de chaque versant une charpente couchée, plus légère, plus durable et plus facile d'entretien, car les tuiles non scellées réagissent mieux aux écarts de température et sont moins sujettes à se casser. Cette solution, dont on a fait l'expérience avec succès à la chapelle des pénitents sur les conseils du maçon Jérôme Robert, représente un surcroît de dépense que le conseil accepte néanmoins pour prévenir tout danger<sup>40</sup>.

L'année 1786 voit le début des finitions intérieures. Le 5 février, les consuls présentent au conseil le devis élaboré par le sculpteur aixois Esprit Bertrand pour la corniche en gypserie qui doit séparer les murs de la voûte. Ils trouvent ce projet trop onéreux (1 800 livres, compte tenu du coût du transport du plâtre), mais l'artiste a refusé avec indignation de le modifier pour en réduire le prix. Le conseil décide cependant de l'accepter, à condition que la participation de la communauté n'excédera pas 900 livres en laissant le reste à la charge des entrepreneurs, dont le devis comporte la corniche en question<sup>41</sup>. L'ouvrage proposé et exécuté concerne, en fait, moins la corniche elle-même, formée de plusieurs corps de moulures superposées, que les ornements qui l'accompagnent : les chapiteaux corinthiens qui couronnent les pilastres (ph.3), les agrafes, en forme de nuée peuplée de têtes d'angelots (ph.4), qui ponctuent la cime des arcades latérales et le car-

38. *Ibidem*, pièce 32.

39. *Ibidem*, pièce 34.

40. *Ibidem*, pièce 35.

41. *Ibidem*, pièce 37.





**Photo 4 (à gauche).**  
Agrafe  
(photo L. Boudinot).

**Photo 5 (à droite).**  
Campanile  
(photo E. Sauze).

touche timbré d'un cœur placé sur l'arc triomphal. L'ensemble, bien que modeste, ne manque pas d'élégance et adoucit sensiblement le caractère austère de l'architecture.

Le 25 avril, l'Intendant, sur la demande des frères Liautaud, ordonne aux architectes Reibaud et Torcat, qui ont été désignés le 23 janvier 1785 pour faire l'estimation des fondations, non encore réglées, et des augmentations d'ouvrage prescrites par les additifs au devis, de rendre leur rapport sous quinzaine<sup>42</sup>. Les consuls se plaignent de leur côté de l'absence du même rapport, mais aussi du mauvais travail fait par les ouvriers sur le toit (bois de mauvaise qualité et étanchéité insuffisante) ; ils réfutent les exigences des entrepreneurs, qui ont déjà reçu en tout 27 650 livres, soit 50 livres de plus que le montant fixé lors des adjudications des deux églises, alors que leur contrat prévoit que les deux derniers versements n'auront lieu que lors de la réception des ouvrages et un an après<sup>43</sup>. Le rapport de vérification arrive enfin le 13 mai avec les excuses du sieur Reibaud, qui dit avoir été malade et son collègue de Lorgues empêché de venir par la neige. Mesures prises, les fondations et les augmentations faites aux murs, aux voûtes, au toit et au clocher coûtent à la communauté 8 609 livres, dont 1 400 pour la seule porte en pierre de taille et 614 pour la nouvelle chapelle aménagée dans l'ancienne maison Gillardy<sup>44</sup>. En octobre 1785, la couverture du clocher achevée, on se préoccupe de faire faire le campanile en fer forgé qui doit le couronner. L'ancien campanile, trop petit, ne convient pas. Les consuls font établir un premier devis par Antoine Gras, maître serrurier de Lorgues, qui dessine une cage hexagonale pour le prix de 528 livres<sup>45</sup>. Michel Delphin, maître horloger « en grand » de Draguignan, propose une cage carrée plus ornementée, dont il estime le coût à 750 livres à raison de 39 livres le quintal (soit 38 kilos) de métal<sup>46</sup>. Le 23 octobre, le conseil, après examen des deux projets, choisit celui de Delphin<sup>47</sup>, dont l'Intendant autorise le 10 décembre la mise aux enchères sur la base de l'offre du sieur Rat, maître serrurier de Saint-Tropez, à 34 livres 10 sols le quintal<sup>48</sup>. On ignore si les enchères annoncées le 29 octobre<sup>49</sup> eurent lieu, l'ouvrage aujourd'hui visible correspond au dessin de Delphin (ph.5 p.15). Le campanile, en tout cas, était en

42. *Ibidem*, pièce 38.

43. *Ibidem*, pièce 41.

44. *Ibidem*, pièce 42.

45. DD 52, pièce 3.

46. *Ibidem*, pièces 5 et 6.

47. *Ibidem*, pièce 8.

48. *Ibidem*, pièce 10.

49. *Ibidem*, pièce 9.



**Photo 6 (à gauche).**  
Porte d'entrée  
principale de l'église  
(photo E. Sauze).



**Photo 7 (à droite).**  
Vue ancienne de  
l'intérieur (carte postale).

place le 27 décembre suivant, quand le conseil décida d'accepter l'offre de François Perron, maître horloger de Briançon, qui proposait de remettre en état l'horloge pour 150 livres<sup>50</sup>.

### *L'achèvement des travaux*

**50.** DD 54, pièce 1, devis d'Antoine Gras, d'un montant de 250 livres ; pièce 2, délibération, approuvée par l'Intendant le 4 janvier ; pièce 3, prix-fait conclu avec François Perron le 6 mars 1787.

**51.** DD 59, pièce 46 ; le dossier contient une série de pièces comptables d'utilisation difficile, car elles mêlent sans distinction les dépenses prévisionnelles et augmentations diverses, relatives à l'église paroissiale et à l'église du Plan-de-la-Tour, sans spécifier clairement ce qui a déjà été payé (pièces 43 et 44).

La délibération du 30 juillet 1786 fait le point sur l'état d'avancement du chantier. La corniche en gypserie a été faite et coûte à la communauté 1 200 livres. Les augmentations faites précédemment ont entraîné la surélévation du clocher de 5,5 pans (1,37 m) et il a fallu consolider la voûte sommitale pour supporter le campanile en fer forgé qu'on veut faire faire pour la cloche de l'horloge. On a renoncé à enduire au plâtre les voûtes, qui sont seulement blanchies au lait de chaux, et simplifié les menuiseries de plusieurs baies (suppression des volets, substitution du bois de pin au bois de noyer pour des portes intérieures). Restent encore inachevés le toit (nettoyage, gouttières en plomb et porte d'accès), les enduits extérieurs, dont la facture est reportée au printemps suivant, l'aménagement intérieur de la sacristie (évier, carrelage, vitrage de la fenêtre) et de la chambre de l'horloge (carrelage et vitrage de la fenêtre) et de menues réparations au carrelage de l'église et à la couverture en tuiles. Les entrepreneurs réclament le versement immédiat de 6 000 livres sur les 10 522 qu'on leur doit, que le conseil, avec l'approbation de l'Intendant leur accorde pour hâter l'achèvement des travaux<sup>51</sup>. Le 22 mars 1787, Joseph-Alexandre Guillabert, maître menuisier de La Garde-Freinet, dresse le devis de la menuiserie en noyer de la grande porte (ph.6), dont la facture est adjugée le 18 mai 1787 à Jean Raybaud, menuisier de Bargemon pour le prix de 260 livres<sup>52</sup>.

Devant le conseil du 13 septembre 1787 les frères Liautaud déclarent qu'ils ont terminé et choisissent pour faire la réception de l'ouvrage l'architecte Honoré German, tandis que les édiles nomment de leur côté Jean-François Reibaud<sup>53</sup>. Le rapport rédigé le 22 septembre (non conservé) est approuvé par le conseil du 7 octobre suivant<sup>54</sup>. La veille a été dressé le rapport de liquidation, qui fixe à 33 564 livres le coût total de la nouvelle paroisse et à 3 760 livres le montant des deux dernières payes à échoir<sup>55</sup>. Messire Gassier, grand vicaire du diocèse, vient bénir l'édifice le 17 octobre et les consuls font dresser la liste des bancs à installer, en tout 49 bancs de 4 places et 22 de 3 places<sup>56</sup>. On pourrait croire tout fini, quand surgit un problème imprévu. La petite porte ouverte à l'ouest, dans la chapelle latérale, provoque des courants d'air insupportables les jours de mistral. Il n'est pas question de la supprimer ou de la déplacer, car elle fournit un accès commode aux prêtres logés dans le presbytère juste en face. La solution serait un tambour, mais la place manque à l'intérieur et il y a cinq marches de dénivellée entre le sol de la rue et celui de l'église. L'architecte Reibaud, consulté sur ce point, donne le 22 mars 1788 le devis d'un petit appendice adossé au mur ouest, qui contient l'escalier nécessaire et un couloir voûté d'arêtes, avec une porte à chaque extrémité<sup>57</sup>. L'exécution en est confiée le 25 mars suivant aux entrepreneurs, qui n'ont pas encore quitté le chantier et acceptent de s'en charger pour le prix de 308 livres fixé par l'architecte<sup>58</sup>.

Depuis le 12 janvier 1772, il aura donc fallu dix ans de discussions, six projets successifs et un peu plus de six ans de travaux pour réaliser l'ouvrage que nous avons sous les yeux (ph.7 p.16). Signalons pour finir les quelques menues transformations qu'il a encore subies depuis 1788 et qui n'affectent que son décor : le pavement en carreaux de ciment (semis d'octogones blancs alternés avec des carrés ou des losanges noirs, ponctué de bandeaux et de grecques noires et traversé par des tapis de rosaces rouges sur fond blanc) a remplacé en 1881 l'ancien carrelage en terre cuite ; le faux appareil à bossages des pilastres de l'arc triomphal a été appliqué dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle (après 1911) ; les années 1960 ont vu la mise à nu des élévations extérieures, primitivement enduites, la pose de deux tirants métalliques dans la nef, la facture des vitraux et de l'enduit gratté grisâtre qui recouvre les murs et les voûtes, dissimulant le décor peint dont des fragments ont récemment été mis au jour dans la nef. Ce décor, constitué de bandeaux et de caissons à fond rouge, bleu ou beige où se déploient alternativement des semis de fleurettes, des rinceaux, des fleurons d'un goût encore très classique, mais aussi un pinacle gothique, pourrait remonter au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

52. DD 63, pièces 1 et 2.

53. BB 19, f° 783.

54. *Ibidem*, f° 784v.

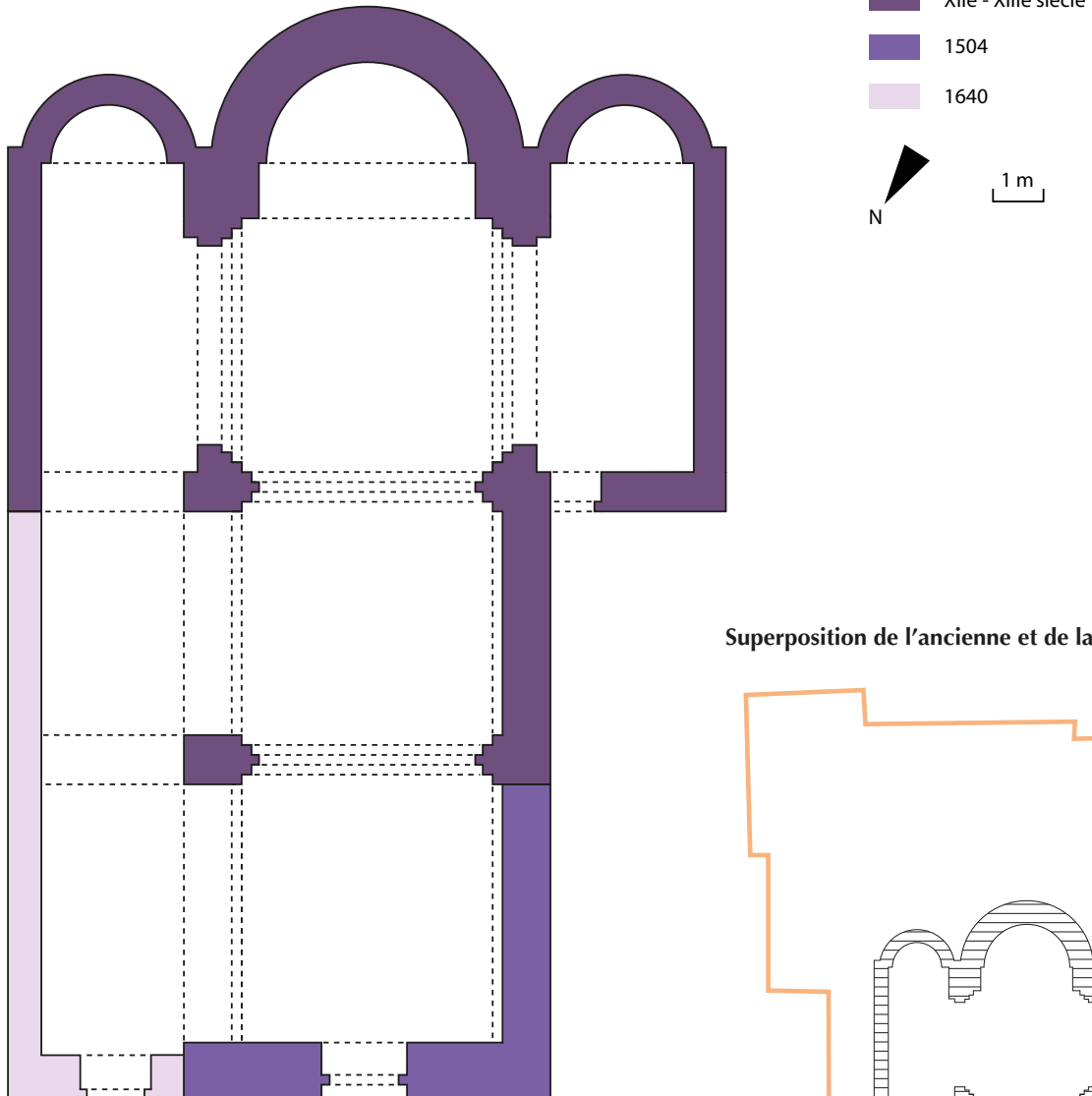
55. *Ibidem*, pièce 58.

56. *Ibidem*, f° 786v-792 ; cela ne fait que 262 places assises : la plupart des paroissiens restent debout.

57. DD 65, pièce 1.

58. BB 19, f° 797-799v.

Plan de l'ancienne église paroissiale Sainte-Clément.



Superposition de l'ancienne et de la nouvelle église.



## II. L'ancienne église

Les textes relatifs à la construction de l'église actuelle ont montré que cet édifice a remplacé in-situ une église plus ancienne, dont elle a réemployé une partie des murs ouest et nord. Avant même d'examiner ces vestiges, nous avons l'assurance que l'église précédente utilisait le même sol et suivait la même orientation que la nouvelle.

Les textes ne se bornent pas à cette vague évocation. Quelques-uns d'entre eux contiennent des descriptions et autorisent une représentation au moins schématique de l'édifice. Nous savons ainsi qu'il se composait d'une nef prolongée par une abside surmontée d'un clocher-tour et accostée à l'ouest d'une chapelle latérale et à l'est d'une autre chapelle symétrique que prolonge un collatéral appelé « petite nef ».

Hormis la flèche du clocher, faite de maçonnerie enduite, toutes les parties de l'édifice avaient une couverture en tuiles creuses scellées au mortier sur l'extrados des voûtes.

Tous les architectes consultés au moment de la reconstruction s'accordent à trouver l'église petite, irrégulière et obscure. Les fenêtres percées dans les chapelles et le collatéral, nécessairement plus bas que la nef, ne fournissaient qu'un éclairage d'autant plus chiche qu'elles ouvraient sur des espaces confinés, l'étroite rue de l'Église à l'ouest et la face arrière d'une rangée de maisons à l'est.

Tel qu'il est ainsi décrit, cet édifice disparate résulte évidemment de plusieurs campagnes de travaux qui l'ont progressivement agrandi et complexifié. La documentation conservée dans les archives fournit quelques jalons d'une genèse qui s'étale sur plusieurs siècles et qu'il convient maintenant d'examiner en commençant par le plus récent.

### *Le collatéral ou « petite nef »*

Il faut remonter plus de 130 ans avant 1772 pour trouver dans les archives mention de travaux à l'église autres que ceux que nécessitait l'entretien de la toiture, des enduits et du sol. Lors de la visite de l'évêque de Fréjus Pierre de Camelin – qui vient de succéder à son oncle Barthélemy – les 8 et 9 avril 1638, les consuls de la communauté se déclarent satisfaits de leur prieur, messire Honoré Serret, mais appellent l'attention du prélat sur le nombre croissant des paroissiens, qui remplissent entièrement l'église<sup>59</sup>. Le 2 mars 1639, cependant, la communauté engage devant l'official (tribunal épiscopal) la procédure qui va longuement l'opposer au prieur pour obliger celui-ci à desservir correctement la paroisse<sup>60</sup>. Les consuls se plaignent que

« les portes de l'église dudict lieu, du clocher et simantière sont presque toutes rompeues et au clocher n'y en a aulcune ; les murailles dudict simantière sont presque toutes rompues, y allant les porseaux dedans à toute heure ; les murailles de ladicte église par dedans toutes creuzes, y ayant en beaucoup d'androis de pierres que s'en vont tumber et sur les autels le plus souvant y tumber de terre ; la tribune estant dans ladicte église fort destruite et tous les jours vient en tumber de mallons et gippas<sup>61</sup>, que s'y n'y est promptement remédié pourroit

<sup>59</sup>. A.D. Var, 1 G 67, f° 509.

<sup>60</sup>. Il faudra en effet un peu plus de 20 ans de procès et l'intervention de l'archevêque d'Aix pour ramener à l'obéissance ce personnage issu d'une famille de notables gardois qui, non seulement refuse toute contribution supplémentaire au service de sa paroisse, mais délaisse la célébration du culte pour satisfaire sa passion de la chasse.

<sup>61</sup>. = plâtras, débris de plâtre.

tuer quaucung des habitans ou aultres allant dans ladicte église ; la chère où se dict la prédication estant de bois toute porrie ; que encores, attandeu le grand nombre d'habitantz que grasses à Dieu y a audict lieu, arrivant à deux mille âmes, desquelles y en a mille ou environ de comunion, l'augmantation d'ung presbtre ydoine et cappable pour la confesse et adcister aux divins offices que se doibvent fère et cellébrer en icelle église et d'aultre part que ledict prieur doibt prendre son droict de dixme des nadons<sup>62</sup> à raison de quinze ung, les quatorze demurant au propriettères, à chescung jour de Vandredy saint et non attendre le loisir et comoditté dudict prieur et qu'il aye à satisfère à ce qu'il a esté condamné par vostre santance de visitte, portant que ledict prieur fera la doctrine crestienne à la jeunesse dudict lieu tous les dimanches advant vespres et cellébrer le divin service de la messe avec de chandelles de pure ciere de huict à dix la livre<sup>63</sup> ». Un an après, lasse d'attendre un résultat qui ne vient pas malgré les ordonnances de l'évêque, la communauté décide d'agir sur le seul point qui ressortit à sa compétence, l'agrandissement de l'église. Le conseil assemblé le 27 mai 1640 charge maître Balthazar Giraud d'acheter en son nom 200 charges de 3 quintaux (soit 22 800 kg) de chaux « pour employer ycèle à la fabricque de la reparation et augmentation quy se doibt fère à l'esglise de cedit lieu de la parroisse attandeu qu'èle se treuve fort petite, n'y pouvant les habitantz tous demurer dedans aux divins offices les jours de bones festes<sup>64</sup> ».

Le 9 septembre suivant, le conseil, avisé que la chaux commandée « pour la fabricque des chapèles que l'on doibt fère pour l'agrandissement de l'esglise de cedit lieu » est prête, organise son transport depuis le four<sup>65</sup> jusqu'au village, où elle sera mouillée et recouverte de sable pour être conservée jusqu'à son emploi. Pour cette opération, le trésorier lèvera un capage de 12 sols par chef de famille, dont ne seront exonérés que ceux qui assureront eux-mêmes le transport d'au moins 2 quintaux (76 kg)<sup>66</sup>. Le 17 septembre, la chaux réceptionnée, les consuls et neuf notables mandatés par le conseil passent, conjointement avec le prieur, le bail à prix-fait avec les maçons Henri Cauvin et Jean Autric, qu'on a fait venir respectivement de Vidauban et de Lorgues<sup>67</sup> et qui reçoivent le 15 octobre un acompte de 100 livres<sup>68</sup>. Le même 17 septembre, le conseil a fait l'acquisition de la maison de Jaume Pissot dont l'agrandissement occupera l'emplacement<sup>69</sup>. Le 7 octobre, les maçons ont achevé de démolir cette maison et s'inquiètent de l'état de délabrement de la maison voisine, alors inoccupée, et le conseil désigne maître Jacques Giraud pour suivre le déroulement du chantier<sup>70</sup>. Le 25 juin 1641, un second mandat de 300 livres est délivré aux entrepreneurs<sup>71</sup>. Les travaux ne sont pas terminés quand le conseil du 5 octobre 1642 charge les consuls de conférer avec le prieur

« de ce que l'on doit faire pour le rabillage du toict de l'audmand de l'esglise de cedit lieu et autres deffaus quy ce treuvent aux prix-faictz donnés à Jehan Autriq et Hanriq Charvin<sup>72</sup> ».

Au conseil du 19 octobre suivant, les consuls disent avoir

« parllé verbalement à hun desditz mestres qu'il luy a promis d'estre icy à ce soir pour y travailler et que la communauté luy doibt avoir préparé de sable, bois pour les estagières<sup>73</sup> et autres chozes qu'il luy faudra fournir affin qu'ilz puissent libremant travailler<sup>74</sup> ».

62. = agneaux et chevreaux.

63. A.C. La Garde-Freinet, FF 51, pièce 4.

64. A.C. La Garde-Freinet, BB8, f° 262-263.

65. Le four a dû être fait dans une commune proche, de l'autre côté de la dépression permienne, en zone calcaire, Le Luc, Le Cannet-des-Maures ou Vidauban.

66. A.C. La Garde-Freinet, BB8, f° 275-277.

67. *Ibidem*, f° 278.

68. *Ibidem*, CC 381.

69. *Ibidem*

70. BB8, f° 277-279. Le surlendemain, une sommation est adressée au propriétaire, Barthélemi Meissonnier, qui habite à Cogolin et proteste à son tour des dommages que la démolition pourrait avoir causés à sa maison, CC 381.

71. CC 381.

72. BB8, f° 331v-333.

73. = échafaudages.

74. BB8, f° 333-334.

La clôture du chantier intervient dans les mois suivants, avant le paiement de 2 écus 16 sols effectué le 29 mars 1643 au maçon gardois Jean Jaudel « pour avoir pavé l'augment de l'église dudit lieu et avoir fourni environ 120 malons<sup>75</sup> ».

Malgré la perte du prix-fait (le registre du notaire Perrin pour l'année 1640 n'a pas été conservé), on ne peut douter que les travaux qu'on vient de voir concernent les deux premières travées de la « petite nef ». Celles-ci s'inscrivent dans la continuité de la chapelle orientale, le long de la grande nef avec laquelle elles communiquent grâce au percement des arcades latérales aveugles. Elles ont la même largeur (11 pans, soit 2,75 m, dans œuvre) que la chapelle et la même longueur que les travées correspondantes de la nef. On ignore leur hauteur et leur type de couverture, berceau en plein-cintre ou, plus probablement, voûtes d'arêtes. Le gain d'espace obtenu par leur construction est évidemment très médiocre, mais l'existence d'une rangée de maisons très proche de ce côté de l'église n'a pas permis de faire mieux.

L'agrandissement réalisé n'a pas modifié la distribution des autels dans l'église, telle que la décrivent les procès-verbaux des visites pastorales depuis 1601 : au fond du chœur, le maître-autel surmonté d'un retable où trône la Vierge entre saint Pierre et saint Clément, patron de la paroisse<sup>76</sup> ; du côté de l'Évangile, c'est-à-dire à l'est, dans la chapelle, l'autel de saint Antoine, qu'accompagnent sainte Madeleine et sainte Catherine ; au-dessous, contre le mur de la deuxième travée de la nef, l'autel de Notre-Dame, consacré plus spécifiquement à Notre-Dame du Rosaire en 1611 et transporté en 1643 dans la deuxième travée du collatéral où le conseil a autorisé le notaire Perrin à établir son caveau funéraire<sup>77</sup> ; dans la première travée, l'autel du Purgatoire, également transféré dans la travée correspondante du collatéral ; du côté de l'Épître, à l'ouest, la chapelle abrite l'autel de saint Sébastien ; au-dessous, contre le mur de la nef, l'autel de saint Bernard ou Bernardin dans la deuxième travée et dans la première travée les fonts baptismaux<sup>78</sup>.

## *Le clocher*

Le contrat de construction du clocher-tour – il existait sans doute auparavant un clocher-mur à une ou deux baies assis sur l'arc triomphal, procédé très fréquemment utilisé pour les petites églises et chapelles – est conservé dans les archives de la commune et date du 12 mars 1571<sup>79</sup>. À cette date, la communauté soutient depuis au moins 12 ans un procès contre le prieur au sujet de l'entretien et de la desserte de l'église. Plusieurs délibérations du conseil de la communauté font allusion à cette affaire, notamment celles qui, entre 1564 et 1567, ont trait à la couverture de l'édifice que les édiles font refaire à leurs frais avec des tuiles achetées à Vidauban à un artisan nommé mestre Francès lou Millanès. Il faudra une ordonnance de l'évêque de Fréjus et la mise sous séquestre d'une partie de la dîme pour obliger le prieur Maximin Crotte à payer sa part<sup>80</sup>. La question du clocher a été posée dès le 31 décembre 1565 dans une requête adressée à l'évêque. À peine fini le chantier de la toiture, les consuls entament une procédure identique – action en justice à Fréjus et à Aix, obtention d'une ordonnance épiscopale, séquestration de la dîme – pour celui du clocher<sup>81</sup>. Entretemps, Jacques Gayroard a succédé à Maximin

75. CC 381.

76. Ce retable est très probablement celui qui fut photographié en 1914 dans une chapelle latérale de l'église où il avait dû être transporté après l'installation dans le chœur de l'actuel maître-autel en marbre polychrome. L'auteur de la fiche des Monuments historiques consacrée à cette peinture la date du xvii<sup>e</sup> siècle, mais la visite pastorale permet d'en faire remonter l'exécution au siècle précédent, ce qui augmente encore nos regrets de la perte de cette oeuvre, détruite dans le courant du xx<sup>e</sup> siècle.

77. A.C. La Garde-Freinet, BB 8, f<sup>o</sup> 319-320.

78. A.D. Var, 1G 66, f<sup>o</sup> 275 (1601), 456 (1604), 790 (1611) ; 1 G 67, f<sup>o</sup> 264v (1623), 509 (1638).

79. FF 51, pièce 2.

80. BB2, 12 janvier, 17 septembre 1564, 19 août, 31 décembre 1565, 23 juillet, 15 septembre, 29 décembre 1566, 7, 10, 12, 17, 19 janvier, 18 mars, 2, 10, 13, 22, 27 avril, 21, 31 août, 7, 10, 17, 30 septembre 1567.

Crotte comme prieur, mais ne paraît guère plus conciliant. Il est absent, mais représenté, lors de la conclusion du prix-fait le 12 mars 1571. La veille, le conseil a décidé que les frais de la construction seraient couverts pour moitié par une taille (imposition sur les propriétés foncières) et pour moitié par un capage (imposition sur les chefs de famille)<sup>82</sup>. Le consul Honoré Bérenguier, assisté de sept conseillers, d'un notable et du baille Honoré Capaud, qui représente le seigneur, confie au maçon grimaudois Jean Martin la facture du nouveau clocher : une tour assise sur les murs de l'abside, qu'on surélève de la même épaisseur en maçonnerie de blocage avec des chaînes d'angle de la même pierre de taille qui a servi à édifier l'abside. Le terme employé pour désigner ce matériau, la « pierre de bordon » (du provençal *bourdoun* = bâton, ici appliqué au tore, moulure de section cylindrique très utilisée par l'architecture gothique), fait penser au grès rouge à grain fin provenant de la dépression permienne plutôt qu'au granit du Plan-de-la-Tour, plus dur et plus grossier. Le lieu d'extraction, indiqué dans un autre article du contrat, se situe au quartier du Fraisse, au nord du hameau des Plaines, près de la limite de Vidauban. La tour doit être carrée et, pour prendre place au-dessus de l'abside semi-circulaire, reposera au sud sur un arc en pierre de taille bâti devant le chevet. Elle aura 2 cannes (4 m) de haut et une surface dans œuvre de 2 cannes 6 pans<sup>83</sup>, soit 11 m<sup>2</sup>. Cette dimension correspond à un demi-cercle de 4 m de diamètre précédé d'une petite travée droite de 1,10 m de longueur sur 4,40 m de largeur, disposition qui seule offre l'assise suffisante pour une tour carrée dont le mur nord devait reposer sur l'arc triomphal à l'extrémité sud de la nef. À l'intérieur de ce volume, il y aura deux étages, sans doute séparés par un plancher car il n'est pas question dans le texte de voûte. La disposition des accès, non spécifiée, peut se déduire facilement : le premier étage, percé d'une porte desservie par un escalier extérieur, contiendra l'escalier menant au deuxième étage. Ce dernier, ouvert par les quatre grandes baies en pierre de taille qui recevront les cloches, aura un couverture « pointeu et bien croté à crosillon à façon de cappe embouchat de battun dintre et defors de caus et arène<sup>84</sup> ayant d'hault dix pans » : une croisée d'arêtes surmontée d'une flèche pyramidale de 2,50 m de haut, à la base soulignée par un cordon en pierre de taille, comparable, dans des proportions plus modestes, à celle qui couronne le clocher de l'église de Grimaud. L'ouvrage devra être achevé avant la Sainte-Madeleine (22 juillet) et garanti, comme de coutume, durant un an. Le prix total, fixé à 100 écus d'or, sera acquitté en plusieurs versements échelonnés, pour un tiers par le prieur et pour le reste par la communauté.

Les délibérations signalent quelques péripéties du chantier, notamment la réunion convoquée le 8 mai, devant l'église et la clastre (presbytère), au cours de laquelle le consul Honoré Bérenguier, en présence du maçon dracénois Raphaël Avril et du charpentier grimaudois Avenas Truc, dénonce la mauvaise qualité du sable que vient de se faire livrer l'entrepreneur. Jean Martin s'engage immédiatement à en faire venir d'autre et à remplir comme il se doit les termes de son contrat<sup>85</sup>. Après avoir dès le 8 avril commandé à maître Honorat Capaud la charpente de suspension des cloches, le conseil ordonne le 14 juin de faire venir un maître maçon du Luc pour vérifier la qualité de l'ouvrage et le 2 septembre de passer commande de la menuiserie de la porte. La garantie prévue par le prix-fait n'est pas une simple clause de style. Le 29 avril 1572, après avoir

**81.** *Ibidem*, 10 juin, 8 octobre, 1, 15 novembre, 2, 30 décembre 1570, 10 janvier 1571.

**82.** *Ibidem*, 11 mars 1571.

**83.** La copie du prix-fait conservée sous la cote FF 51 porte sept pans, ce qui supposerait une abside de 2,5 m de diamètre et l'impossibilité d'asseoir au-dessus une tour carrée ; le notaire qui a transcrit l'acte a sans doute omis le mot dix qui précédait le sept.

**84.** = pointu et bien voûté à crosillon revêtu à l'intérieur et à l'extérieur d'une chape de béton à chaux et sable.

**85.** *Ibidem*, 8 mai 1571.



« fait visiter et cognoistre l'agulhe sive cappe d'icelluy par mestres expertz et massons, lesquelz auroyent cogneu que dans ledict cleuchier et cappe y vient une grand eau de la pluye pour n'estre ladicte cappe sive agulhe faicte bonne et soffisante », le consul Jaume Cauvin enjoint à Jean Martin de remédier au défaut d'étanchéité constaté, ce que le maçon se déclare prêt à faire<sup>86</sup> et qui a sans doute été fait, car les délibérations ultérieures n'en parlent plus.

### *Les travaux de 1504*

Les démêlés de la commune avec son prieur ne datent pas des années 1560 et l'accord conclu le 19 mars 1548 n'en représente qu'un épisode, au terme duquel le prieur Claude Passiati s'engage devant les syndics Pierre Massel et maître Antoine Courchet, le baille Pons Crotte et 17 notables du lieu à observer la sentence rendue par le lieutenant de sénéchal de Draguignan, à payer, quand le cas se présentera, le tiers des travaux de réparation ou d'agrandissement à faire, à refaire à ses frais les enduits et le pavement de l'église, à verser à la communauté chaque année 16 écus d'or pour l'entretien et le service du culte, à fournir plusieurs vêtements et livres liturgiques ainsi qu'un lutrin et à payer 50 florins pour les dépens du procès. On note la présence parmi les témoins de deux maçons, Louis Augier de Grimaud et Louis Cormier de Draguignan<sup>87</sup>, mais il ne semble pas que la transaction ait été motivée par des travaux plus importants que ceux de simple entretien expressément signalés dans l'acte<sup>88</sup>.

Il n'en va pas de même de l'accord passé le 28 mars 1504 entre le prieur Guillaume Marin et la communauté, représentée par les syndics Jean Caissan et Antoine Sigallas, le trésorier Honoré Raimond et 16 conseillers et notables. Ici encore, l'acte vient conclure une longue procédure engagée devant l'officialité de Fréjus et le parlement de Provence et sanctionnée par des sentences rendues par les deux instances ecclésiastique et laïque. Ici encore il s'agit d'obliger le prieur à contribuer aux dépenses d'entretien et de service de la paroisse, mais cette fois s'y ajoutent les frais occasionnés par *quacumque fabricacione seu constructione et reparacione in dicta ecclesia de Gardia fienda*, des constructions et réparations à faire à l'église de La Garde. Au terme de l'accord, moyennant la quittance réciproque des dépens et la promesse également réciproque de mettre fin aux poursuites, la communauté renonce à faire exécuter la sentence qui lui accorde le quart de quatre annuités des revenus du prieuré. Elle se contentera de la moitié, c'est-à-dire le quart de deux annuités, mais le prieur devra donner, pour la construction du clocher qu'on projette de faire, une annuité de la dîme qu'il prélève sur les agneaux. La communauté, de son côté, s'engage à achever la construction qui a été commencée, la voûter et la couvrir de tuiles, enduire les murs et paver le sol, élever dans l'église une tribune en bois et en plâtre *a pede arcorum ab introhitu cappellarum*, depuis le pied des arcs à l'entrée des chapelles, enfin à construire un clocher<sup>89</sup>. Le dernier article, on l'a vu ci-dessus, attendra son exécution jusqu'en 1571. Le précédent encore davantage, puisque lors de la visite pastorale du 3 avril 1582 les paroissiens réclament la construction d'une tribune pour pallier l'exiguïté de la nef<sup>90</sup>, celle sans doute dont la

86. DD 66.

87. Maître Monin Maximin, notaire à Grimaud, AD Var 392-1, f° 84 v°-86 v° ; copie A.C. La Garde-Freinet, FF 51, pièce 1.

88. Les délibérations du 27 août 1547 au 5 août 1551 ne font aucune allusion à des travaux à l'église, A.C. La Garde-Freinet, BB 1.

89. Original, parchemin en mauvais état (plusieurs lacunes), A.C. La Garde-Freinet, DD 55.

plainte du 2 mars 1639 déjà mentionnée dénonce le très mauvais état et qui sera démolie lors des travaux de 1640-1643 et reconstruite peu avant 1650<sup>91</sup>. À quoi se rapportent les autres ? Deux hypothèses sont ici possibles.

La première, peu vraisemblable, consisterait à placer ici la construction des deux chapelles latérales, qui sont d'ailleurs citées explicitement dans l'article de la tribune. Elles s'ouvriraient de part et d'autre de la troisième travée de la nef et les experts du XVIII<sup>e</sup> siècle ont noté leur symétrie et leur faible profondeur, 2,75 m dans œuvre. Mais la construction de chapelles latérales relevait ordinairement d'initiatives privées, individuelles ou collectives (confréries). L'engagement de la communauté surprendrait dans cette hypothèse et plus encore la contribution du prieur réclamée par les habitants et ordonnée par les autorités. Dernier obstacle, enfin, d'ordre technique : construite en 1504 et donc très probablement voûtée d'ogives, la chapelle orientale n'aurait pas assuré le contrebutement de la voûte de la nef noté par les architectes.

La seconde hypothèse, plus plausible, voit ici un allongement de la nef, nécessairement vers le nord, ce qui explique l'étroitesse de l'espace (4,5 m) entre la façade et les maisons en vis-à-vis. Sans cet agrandissement, les édiles et le clergé auraient sans doute veillé au maintien d'un parvis plus spacieux. La date rend également compte de la forme et des dimensions de la porte d'entrée. L'additif au devis du 6 octobre 1782 la décrit ainsi :

« Le tour de la grande porte en gothique, qui suivant le devis devoit être employée de nouveau, se trouvant construite toute en petit quartier, il est impossible de la démolir sans en altérer la taille, au point de ne pouvoir plus servir, étant déjà même altérée par l'air pour être d'un mauvais grain ».

Sans s'arrêter au qualificatif de « gothique », qui ne signifiait à l'époque rien d'autre qu'« ancien, suranné », il faut remarquer que les petits claveaux ne peuvent appartenir à un ouvrage de l'époque romane et conviennent mieux au gothique tardif. Le plein-cintre, dont l'arrachement encore visible sur l'élévation dessine un demi-cercle d'environ 60 cm de rayon, suggère une ouverture trop étroite pour une porte qualifiée de « grande » et ressemble davantage à un arc de décharge – peut-être bâti au moment du démontage de l'ancien encadrement. Sa hauteur mesurée du sol de la rue jusqu'à l'extrados atteint 3,50 m, dont il faut déduire non seulement la hauteur des 3 marches qui précèdent la porte actuelle, soit environ 0,50 m, mais encore l'épaisseur du remblai effectué au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit encore 0,50 m, et celle de l'encadrement. On peut donc imaginer cette porte haute d'environ 2,20 m, large d'au moins 1,50 m et couverte d'un arc en anse-de-panier ou en accolade aux claveaux courts, avec un décor sculpté au moins de moulures, peut-être d'un gâble et/ou de pinacles, suffisamment important en tout cas pour rendre vaine la retaille des blocs. Par ailleurs, les rapports d'expertise de 1772 font état d'importantes fissures apparues dans la voûte de la première travée et sur le mur de façade, depuis le dessus de la porte jusqu'au sommet du pignon. Ces fissures, provoquées par l'affaissement du mur oriental et le décollement de la voûte du collatéral, n'affectaient pas les autres travées de la nef, apparemment plus solides que la première travée. La différence de qualité tend à prouver que celle-ci n'avait pas été construite au même moment et

90. A.D. Var, 1 G 64, f° 119v-124.

91. A.C. La Garde-Freinet, FF 51, pièce 7.

avec les mêmes caractères techniques que le reste de la nef. En tout état de cause, la confirmation de cette hypothèse nous échappe pour le moment, dissimulée sous les enduits qui recouvrent les deux faces du mur ouest et sous le remblai de 0,50 m sur lequel repose le sol actuel.

Peut-être est-ce à cette occasion qu'on déplaça le cimetière, qui devait primitivement entourer l'église paroissiale. Ce déplacement vers le quartier, alors situé à l'extérieur du village, où fut édifiée par la suite la chapelle Saint-Jean, est en tout cas antérieur à la visite pastorale du 3 avril 1582, au cours de laquelle l'évêque visita le « cimetière qu'est hors ladite ville et séparé beaucoup de ladite église » et le trouva dans un état de décrépitude justifiable par un transfert déjà ancien<sup>92</sup>.

### *La nef*

La nef aurait donc comporté, à l'origine, deux travées seulement, sans doute scandées par des arcs-doubleaux et des arcades latérales aveugles sous une voûte en berceau – le profil, en plein-cintre ou brisé, reste inconnu. La largeur de la nef nous est fournie par la portion conservée du mur nord, dans lequel s'ouvrirait la porte principale. L'arc de décharge observé dans la maçonnerie indique, à quelques centimètres près, le milieu de cette porte, très certainement ouverte dans l'axe de la nef, distant de l'angle nord-ouest, dont subsiste la chaîne en très gros blocs de schiste, de 3,70 m, ce qui donne à la nef une largeur hors-œuvre de 7,20 m.

L'épaisseur des murs actuels est celle qu'ont préconisée les devis, soit 1 m. L'impossibilité d'observer la face interne, masquée par l'enduit, empêche de connaître leur épaisseur initiale. Celle-ci ne devait pas être inférieure, même si l'on suppose l'existence, au moins du côté est, où le terrain descend fortement, de contreforts. La largeur intérieure ne devait donc pas excéder 5,20 m au fond des arcades latérales, réduite à 4,80 m entre les piédroits des doubleaux. En ce qui concerne la longueur de la nef, les données restent floues, puisque l'enduit intérieur masque toute trace des anciennes arcades latérales et des doubleaux. Mais on sait par l'additif au devis du 6 octobre 1782 que le mur sud de la chapelle occidentale, qu'on avait d'abord prévu de conserver, devait servir d'assise au mur nord de la nouvelle chapelle, ce qui a probablement eu lieu même si le reste de la chapelle a finalement été détruit. Reste le calcul, nécessairement très approximatif, qu'on peut tenter à partir de la superficie indiquée en 1772 : pour une aire intérieure totale de 37 cannes carrées, soit 146 m<sup>2</sup>, la longueur des travées ne devait pas dépasser 5 m.

Le berceau de la nef, mesuré par les experts du XVIII<sup>e</sup> siècle, culminait à 33 pans, soit 8,20 m, beaucoup plus bas que l'actuel qui surplombe le sol de 12 m. Il faut imaginer ce vaisseau très obscur en dépit de son élévation. Les retombées de la voûte couvraient au moins les 3 m supérieurs et n'autorisaient le percement que de très petites baies, simples fentes qui, malgré leurs ébrasements intérieur et extérieur, fournissaient un éclairage et une aération souvent insuffisants. Pour remédier à cet inconvénient, on avait ouvert dans le mur nord, au-dessus de la porte d'entrée, un oculus rond de 0,70 m de diamètre. L'encadrement de cet oculus existe encore. Il a été réutilisé pour former le cadran de

92. A.D. Var, 1 G 64, f° 119v-124.



**Photo 8 (à gauche).**  
Cadran de  
l'ancienne horloge  
(photo E. Sauze).

**Photo 9 (à droite).**  
Chevet semi-circulaire  
de l'église  
Saint-Michel du  
Vieux-Cannet  
(photo Y. Kergas).



l'horloge placé au sommet de la face ouest du clocher. Le passant qui lève les yeux pour regarder le campanile ne se doute pas qu'il a sous les yeux l'un des derniers vestiges de l'église médiévale. Le grès rouge utilisé et la mouluration romane – un tore faiblement saillant entre deux bandeaux – l'apparentent à la partie la plus ancienne de l'église et font supposer qu'il aurait été déplacé en 1504 (ph.8).

93. A.C. La Garde-Freinet, FF 31, parchemin en mauvais état, accord conclu entre la communauté et le prieur Antoine Suffin : à cette date, les habitants ne jugent pas leur église trop petite et se bornent à en réclamer l'ouverture quotidienne et la desserte hebdomadaire. À la même date, la cathédrale de Fréjus ne compte qu'une seule chapelle latérale.

### *Le chœur*

Les deux chapelles de part et d'autre de la troisième travée de la nef existaient en 1504. Envisager leur construction au xv<sup>e</sup> siècle, dans un contexte économique et démographique encore difficile, même si le vicaire général de Fréjus trouve, en 1427, que le village, au regard de sa situation, est bien peuplé<sup>93</sup>, n'est pas admissible. Leur faible largeur et leur symétrie invitent en revanche à y voir un faux transept analogue à ceux qu'on trouve dans les églises paroissiales de Grimaud (ph.10 p.28), du Luc et du Cannet (ph.9), toutes possédées à partir du milieu du xii<sup>e</sup> siècle par le chapitre de Pignans : deux chapelles aux berceaux parallèles à la nef, chacune prolongée par une absidiole en cul-de-four, ouverte sur la nef par une arcade assez basse et sur l'extérieur par une porte ou une fenêtre. La comparaison avec ces grands édifices, sièges de prieurés immédiatement

voisins, n'a rien d'incongru si l'on admet, pour la modeste église de La Garde-Freinet, des dimensions et une qualité de réalisation proportionnelles aux besoins et aux moyens financiers locaux. On ne peut arguer du silence des experts du XVIII<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne les absidioles et les voûtes pour éluder cette hypothèse, mais on comprend mieux en ce cas leur insistance à dénoncer d'une part l'irrégularité et l'obscurité de l'église gardoise, d'autre part le risque de déstabilisation de la nef qu'entraînerait la démolition de la chapelle orientale. Le berceau de celle-ci contrebutte efficacement celui de la nef, ce qui ne serait pas le cas d'une voûte d'ogives simplement juxtaposée. Ici encore, comme pour la nef, les preuves gisent sans doute sous le sol et peut-être sous l'enduit du mur nord de la chapelle latérale actuelle.

Dans le prolongement de la nef s'ouvrait l'abside semi-circulaire couverte d'un cul-de-four, entièrement appareillée en grès rouge de la dépression permienne comme probablement aussi le faux transept qu'on a vu ci-dessus. La facture plus soignée réservée à la partie de l'église qui contient l'autel est un leitmotiv de l'architecture religieuse romane. Le volume de 4 m de diamètre était, comme on l'a vu plus haut, précédé d'une travée droite de chœur d'environ 1,10 m de longueur. La couverture, détruite au moment de la construction du clocher, était probablement, comme à l'église de Grimaud où l'on en voit encore de menus vestiges, constituée de lauses scellées au mortier sur l'extrados. Les documents descriptifs, tous de l'époque moderne, ne font aucune allusion à un quelconque décor peint : celui-ci, s'il a existé, devait avoir depuis longtemps disparu.

Les caractères ainsi esquissés sont ceux d'une église romane. Mais ce style a connu un très long usage en Provence, au moins jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>94</sup>. Il faut donc recourir aux textes pour tenter de situer dans le temps la construction de l'église de La Garde-Freinet. Il ne s'agit pas ici seulement de mettre une date sur un édifice, mais de remonter aux origines du village lui-même, quand les habitants, après avoir abandonné le site de Miravaux (aujourd'hui Miremer) avant 1180<sup>95</sup>, puis celui du Fort-Freinet, se sont fixés sur le col où leurs descendants habitent encore.

Le village existe assurément au XV<sup>e</sup> siècle. En 1427, le procès qu'intente la communauté, représentée par Pons Sigallas et Pierre Sénéquier, au prieur Antoine Suffin concerne bien l'église paroissiale située dans l'agglomération. C'est le prieur de cette même église que taxent les comptes des décimes (imposition sur les revenus ecclésiastiques) du diocèse de Fréjus établis en 1351 (*prior de sancto Clemente de Gardia*) et en 1274 (*prior sancti Clementis de Gardia*)<sup>96</sup>. Les deux témoins, Raimond Olivier et Etienne Giraud, que les enquêteurs chargés de répertorier les biens et les droits du comte Charles Ier d'Anjou interrogent en 1251/1252 *in villa seu castro de Gardia* habitent sans doute sur le col. Les fouilles ont montré que l'occupation du site fortifié avait duré au mieux quelques décennies après sa création<sup>97</sup>, événement que l'enquête qu'on vient de voir situe au plus tard en 1180, longtemps avant la première mention du *castrum de Gardia* dans le privilège donné par le comte Raimond-Bérenger V en faveur du chapitre de Pignans en 1234<sup>98</sup>.

Avant cette date, il n'existe que trois documents relatifs au territoire de La Garde-Freinet<sup>99</sup>. Tous les trois sont des pancartes<sup>100</sup> pontificales qui énumèrent les églises appartenant aux chanoines de Pignans, c'est-à-dire que ceux-ci sont tenus de desservir moyennant la

**94.** À preuve deux exemples bien datés grâce aux visites pastorales de l'archevêque d'Aix Armand de Narcès : l'église de Cadenet (Vaucluse) et l'église de la Roquebrussanne, la première en chantier et la seconde en projet dans les années 1340.

**95.** En 1251/1252, les Gardois septuagénaires n'ont pas connu ce village habité, Baratier (E.), *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou en Provence*, Bibliothèque Nationale, Paris, 1969, p. 296.

**96.** Clouzot (E.), *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Imprimerie nationale, Paris, 1923.

**97.** Il fallait un contexte de forte insécurité pour motiver l'occupation d'un site aussi inconfortable que le Fort-Freinet, contexte qu'on retrouve épisodiquement dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Cf. E. Sauze, « Aux origines de la Garde-Freinet : l'acte d'habitation du 6 juin 1394 », dans *Freinet-Pays des Maures*, n° 1, 2000, p. 13-18.

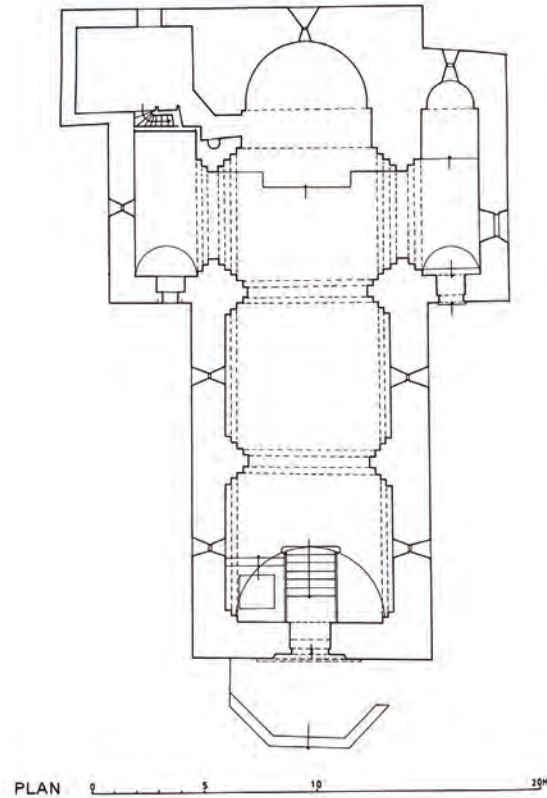
**98.** Original, A.D. Bouches-du-Rhône, B 394 ; copie A.D. Yvelines, 49 J 4.

**99.** Exception faite des actes qui concernent la Moure, alors autonome.

**100.** = confirmations de l'ensemble des possessions, droits et privilèges d'un établissement religieux par le Saint-Siège.

**Photo 10 (à gauche).**  
Nef et chœur de  
l'église Saint-Michel  
de Grimaud  
(photo E. Vieux).

**Plan de l'église de  
Grimaud (à droite).**  
Document Inventaire  
Général, relevé N.  
Pégand d'après  
M. Verrot, 1985.



**101.** Original, B.M.  
Avignon, ms. 2759, f° 1.

**102.** Copie, A.D. Var,  
6 G 2.

**103.** *Ibidem*.

**104.** A.D. Var, 1 G 66,  
f° 790.

**105.** Antelmy (J.),  
*Description historique  
du diocèse de Fréjus*,  
publ. par J.-B. Disdier,  
Draguignan, 1872 ;  
information reprise par  
Girardin, 1870-1871,  
p. 124.

perception des revenus des domaines attachés à ces églises et des dîmes prélevées sur les récoltes des habitants : en 1143, Innocent III confirme *ecclesia sancti Clementis*, l'église Saint-Clément, et *ecclesia de Miravallo*, l'église de Miravaux<sup>101</sup> ; en 1152, Eugène III cite les deux mêmes églises<sup>102</sup>, comme en 1188 Clément III avec une variante du nom de l'église Saint-Clément, *ecclesia sancti Clementis de Plano Albaquesto*<sup>103</sup>. L'église de Miravaux apparaît ici pour la dernière fois. Quant à l'église Saint-Clément, de quel édifice s'agit-il ?

La question mérite d'être posée, car il existe à La Garde-Freinet deux édifices placés sous ce vocable : l'église paroissiale du village et une chapelle située à environ 1 km au sud-est, sur le coteau faiblement incliné qui a constitué et constitue encore le principal terroir cultivé de la commune. La chapelle aujourd'hui visible, malgré ses caractères assez archaïques, a été bâtie au XVII<sup>e</sup> siècle en remplacement d'une autre que l'évêque, au cours de sa visite pastorale du 30 novembre 1611, trouve « du tout démolie » bien qu'elle focalise « le plus de dévotion dudit lieu »<sup>104</sup>. Le chanoine Antelmy, qui décrit le diocèse de Fréjus dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, affirme qu'elle est le cadre coutumier de la cérémonie de prise de possession des prieurs de La Garde-Freinet<sup>105</sup>, ce qui indique son antériorité par rapport à l'église du village. Les prospections et

sondages archéologiques effectués dans les alentours ont détecté les vestiges d'un habitat antique assez important et de deux petits habitats isolés des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>106</sup>. On y avait au siècle précédent signalé une nécropole gallo-romaine (sépultures à incinération sous *tegula*) et une tombe rupestre probablement médiévale<sup>107</sup>. Les deux habitats médiévaux isolés ne forment pas un village et il faut renoncer à la seigneurie autonome autrefois supposée à cet endroit : le *castrum quondam Sancti Clementis* qui figure dans une liste des localités du diocèse de Fréjus dressée dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup> est situé bien loin de La Garde-Freinet, dans l'actuelle commune de Figanières. L'ancienne chapelle Saint-Clément serait, dans ce contexte, une fondation privée attachée à un grand domaine de l'Antiquité tardive. Sa dédicace à un pape de la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère – dédicace assez rare, qu'on ne retrouve dans le diocèse de Fréjus qu'à Figanières, sur le site d'un habitat perché de l'Age du fer réoccupé de la fin de l'Antiquité au XII<sup>e</sup> siècle – conforte cette hypothèse. Le toponyme *Albaquesto*, quant à lui, a depuis longtemps disparu et ne nous est parvenu que par cette seule mention. La forme qu'en livre la copie de la pancarte de Clément III – l'original manque – est manifestement fautive. Qu'on l'entende en un seul mot ou avec agglutination de la préposition et de l'article *al*, ce vocable ne signifie rien et ne peut être rapproché d'aucun terme connu. Le copiste a mal lu – les notaires du XVI<sup>e</sup> siècle peinaient à lire les écritures médiévales et celles de la chancellerie pontificale présentaient de réelles difficultés –, à supposer même que l'original ait reproduit avec fidélité la liste fournie par la prévôté de Pignans. Il est donc permis de supposer une confusion de la lettre g avec la lettre q, ce qui oblige à transcrire les deux jambages suivants par un n au lieu du u. Pour la finale, t a pu remplacer un c initial. Le toponyme serait *Albagnesco*, un nom de domaine gallo-romain composé du nom de personne *Albanus*, bien attesté (on le retrouve sous la forme féminine dans le nom d'Aubagne) et du suffixe *-iscu* considéré comme d'origine ligurienne<sup>109</sup>. Nous aurions là le nom de l'habitat antique dont les débris jonchent les alentours de la chapelle.

Il ne fait donc pas de doute que les mentions de l'église Saint-Clément jusqu'en 1188 concernent la chapelle rurale et que celle-ci a, durant un certain temps, servi de paroisse aux habitants de La Garde-Freinet, jusqu'à ce que ceux-ci construisent l'église dans le village. La date du transfert, évidemment inconnue, coïncide probablement à quelques années près avec celle du *castrum*. Le site castral, très escarpé, ne se prêtait pas à l'édification d'un lieu de culte, nécessairement entouré d'un cimetière, et le bâtiment que Philippe Sénac a considéré comme tel n'a sans doute été qu'une maison. C'est donc en contrebas, près du col, que fut bâtie la nouvelle église et c'est autour de celle-ci que vinrent s'agglomérer les habitations paysannes, peut-être dès le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle, au plus tard dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

**106.** Gazenbeek (M.), « La Garde-Freinet : Plateau de Saint-Clément », dans *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 1996, p. 118-119 ; Brun (J.-P.), *Carte archéologique de la Gaule. Le Var*, Paris, 1999, vol. 1, p. 424.

**107.** Germondy (A.), « Géographie gallo-romaine. Cantons de Saint-Tropez et de Grimaud », dans *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*, imprimerie Eugène Aurel, Toulon, 1859, p. 361-411.

**108.** Albanès (J.-H.), *Gallia christiana novissima, t. I, province d'Aix*, Montbéliard, 1899 ; pour la datation (entre 1232 et 1244) cf. Venturini (A.), *Episcopatus et bajulia*, note sur l'évolution des circonscriptions administratives comtales au XIII<sup>e</sup> siècle : le cas de la Provence orientale, dans *Territoires, seigneuries, communes, les limites des territoires en Provence*, actes des 3<sup>es</sup> journées d'histoire de l'espace provençal, Mouans-Sartoux, 19, 20 avril 1986, p. 77, note 4.

**109.** Rostaing (Ch.), *Essai sur la toponymie de la Provence*, Paris, 1950, p. 346, cite deux exemples d'emploi de ce suffixe ; mais on pourrait aussi supposer une mauvaise lecture du suffixe *-oscu*, de même origine et d'emploi beaucoup plus fréquent.

## Freinet, pays des Maures ■ n° 11 ■ 2014-2015

L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet.

Les Varois durant la Grande Guerre : l'œuvre d'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM).

L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var).

Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures.

Le *Latitude* 43.



**Conservatoire du Patrimoine du Freinet**  
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet,

Tél. 04 94 43 08 57 - Fax 09 70 06 50 07

e-mail : [cpatfreinet@orange.fr](mailto:cpatfreinet@orange.fr)

[www.conservatoiredufreinet.org](http://www.conservatoiredufreinet.org)

